



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

**CDCPP-Bu(2015)6**

Strasbourg, 18 février 2015

**7<sup>e</sup> réunion du Bureau  
Strasbourg, 16 (après-midi) - 17 mars 2015**

**Palais de l'Europe, Salle 14**

---

### CULTURE

---

#### DOCUMENT POUR INFORMATION OU DECISION

Point 4.1 du projet d'Ordre du jour

Le Bureau est invité à :

- saluer les résultats prometteurs de l'élaboration du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) ainsi que la future coopération avec la Fondation européenne de la culture, la Fondation ERSTE et l'Union européenne sur ce projet, et suggérer la tenue, fin 2015, d'une conférence de lancement du CICD ;
- examiner l'avant-projet de recommandation du Conseil de l'Europe sur l'internet des citoyens et demander au Secrétariat de le communiquer pour commentaires au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) ainsi qu'au Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), en vue de son adoption à la session plénière du comité en juin 2015 ;
- approuver les initiatives de collecte de fonds pour le système d'information du Compendium, y compris la publication sur le site web d'un appel à parrainage par des acteurs du secteur privé, des fondations et des institutions publiques ;
- saluer l'avancement des travaux de révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique et la conclusion du volet technique lors de la conférence des Parties à la convention qui se tiendra les 30 et 31 mars 2015, en vue de l'adoption de la convention révisée à la session plénière du CDCPP en juin 2015.

*Rappel du mandat du CDCPP (résultats attendus - extrait)*

- (i) Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.
- (ii) Des suites sont données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) deux lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture.
- (iii) Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres.

## 1. Système d'information du Compendium et examen des politiques culturelles par les pairs

### CONTEXTE

- En ce qui concerne le Compendium des politiques et tendances culturelles, le programme de travail 2014/2015 prévoit d'ouvrir un nouvel espace thématique sur la culture et la démocratie, comprenant des données et des indicateurs sur la contribution des activités culturelles à la démocratie et sur les bénéfices économiques du financement de la culture. La méthodologie sera constamment améliorée. Le Compendium continuera de servir de plate-forme européenne du World-CP (système d'information mondial sur les politiques culturelles, [www.worldcp.org](http://www.worldcp.org)) et proposera des conseils méthodologiques en fonction des besoins.
- Aucun nouvel examen de politiques culturelles n'est prévu. Toutefois, un examen ciblé des politiques culturelles par les pairs a été demandé par la Serbie en 2014.

### ETAT D'AVANCEMENT

- La réunion de 2014 des auteurs du Compendium (Bruxelles, 4-5 décembre 2014, dans le cadre de la présidence belge) a donné lieu à un examen scientifique du projet de CICD et d'autres initiatives portant sur des indicateurs, telles que le projet d'indice européen de la vitalité culturelle (*European Cultural Vitality Index*). Ces échanges ont mis en évidence, notamment, la nécessité de combiner des méthodes quantitatives et qualitatives pour optimiser l'analyse de phénomènes culturels complexes. Il a été décidé de produire des résumés adaptés à un large public des 42 profils de pays existants, et de créer des applications conviviales du Compendium pour faciliter les recherches qui sont de plus en plus souvent effectuées avec des appareils de communication modernes tels que des smartphones. Le débat ouvert sur CultureWatchEurope a permis d'accroître la visibilité des travaux menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine des politiques culturelles. Les participants ont discuté de l'engouement actuel pour les indicateurs, de l'approche culturelle de l'Union européenne dans ses relations extérieures, des politiques culturelles menées en Asie et des résultats de récentes recherches sur la démocratie culturelle, qui est une priorité politique de la Belgique. Des avancées sont également à signaler dans le cadre du WORLD-CP, l'extension mondiale du Compendium, avec la mise en ligne prochaine des profils de la Mongolie, du Canada et de Singapour, ainsi que la mise à jour des profils du Zimbabwe et de l'Inde (voir : <http://www.worldcp.org/index.php>).
- Dans le cadre de l'examen des politiques culturelles de la Serbie par les pairs, une première visite d'experts a eu lieu en novembre 2014, qui portait sur le cadre général des politiques culturelles et sur la réforme du secteur des arts de la scène à Belgrade.

## PROCHAINES ÉTAPES

- Le contrat concernant le Compendium pour l'année 2015 est en cours de préparation avec l'institut ERICarts, le partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe pour ce projet. Malheureusement, le montant disponible jusqu'à présent est inférieur aux montants des années précédentes, en raison d'une baisse des contributions volontaires en 2014. Néanmoins, les travaux se concentreront en 2015 sur la création, dans le système, d'un nouvel espace consacré à la culture et la démocratie. En outre, le Compendium continuera de traiter la question du financement de la culture en s'appuyant sur ses outils de suivi (par exemple, en comparant les prix des services publics et des biens de consommation dans son index CUIPX). Il est prévu de renforcer les synergies entre les chercheurs du Compendium et l'élaboration du CICD grâce à un espace d'échange.

Des contributions volontaires d'Etats membres sont sollicitées pour assurer le fonctionnement sophistiqué du système du Compendium. Un appel à parrainage, y compris par des donateurs et des entreprises du secteur privé, est publié en permanence sur le site web à partir de début 2015 ; le projet figure à partir de 2015 dans les versions anglaise et allemande de l'Annuaire des marques culturelles européennes (*Annual of European Cultural Brands*).

- La deuxième visite d'experts en Serbie aura lieu du 24 au 27 février 2015 ; elle sera consacrée à des secteurs et des institutions situés en dehors de la capitale. L'exercice produira un unique rapport stratégique d'examen par les pairs, réalisé par des experts nationaux et internationaux, pour suites à donner par le ministre de la Culture en fonction des besoins.

## 2. La gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture : état d'avancement concernant les indicateurs et la numérisation de la culture

### CONTEXTE

En 2013, la conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe a décidé de lancer un plan d'action qui devrait comprendre (a) l'élaboration d'un cadre d'indicateurs sur la contribution des activités culturelles à la démocratie et sur les bénéfices économiques du financement de la culture et (b) la création d'une plate-forme d'échange pour les décideurs politiques et les professionnels de la culture et des médias, consacrée à l'incidence du numérique sur la culture.

- a) La première réunion de la plate-forme s'est tenue sous la forme d'une conférence multipartite les 4 et 5 juillet à Bakou ; elle avait pour thème « Créer un environnement propice à la culture numérique et à l'autonomisation des citoyens ». Les débats ont permis de dégager des éléments de futures orientations politiques dans deux domaines principaux : « Faire passer les institutions culturelles de l'ère pré-numérique à l'ère numérique » et « Les tendances émergentes de la production culturelle et les besoins correspondants du secteur culturel ».
- b) Les travaux sur le cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie, menés par l'institut HERTIE School of Governance en coopération avec un consortium de recherche, ont produit un avant-projet de cadre présenté en novembre 2014. Ces travaux comprennent les éléments suivants :
  - le recensement des travaux pertinents en matière d'indicateurs, au niveau mondial ;
  - un concept analytique fondé sur une large définition de la culture, subdivisé selon des aspects politiques, économiques et civiques, et reprenant des domaines d'intervention tels que le financement, la production, la consommation, la participation, l'éducation et le patrimoine ;
  - parallèlement, une construction complexe de la dimension démocratique ;
  - des indicateurs détaillés pour les deux dimensions, reliés par la dimension des valeurs (confiance, tolérance, matérialisme, valeurs humaines, etc.) ;
  - une approche procédurale comprenant trois phases : apports, interventions et résultats ;
  - une série d'hypothèses sur les liens entre culture et démocratie.

<b>ETAT D'AVANCEMENT</b>
--------------------------

a) Les travaux sur les recommandations destinées à relever les défis que la numérisation pose au secteur culturel ont été menés dans le cadre du suivi de la plate-forme d'échange de Bakou. Les participants de la plate-forme, qui représentaient les secteurs de l'action politique, des pratiques culturelles, artistiques et médiatiques ainsi que des organisations scientifiques et internationales, ont identifié cinq priorités :

- *sensibiliser aux conséquences de la numérisation pour la société et la culture et à la nécessité de surmonter le fossé numérique/pré-numérique, en soulignant le rôle de la culture à cette fin ;*
- *renforcer et mettre en œuvre l'éducation aux médias et à l'information, à l'école et en dehors de l'école, ainsi que pendant l'apprentissage tout au long de la vie ;*
- *adapter la mission, le mandat, l'esprit et la gouvernance des institutions culturelles afin qu'elles puissent exploiter les dynamiques en ligne et hors ligne ;*
- *protéger et promouvoir les droits d'accès aux contenus culturels et de création et de diffusion de ces contenus sur des plates-formes multiples ;*
- *renforcer l'information et le suivi des politiques culturelles et leur mise en œuvre liée à la numérisation.*

Un groupe de travail comprenant des membres du CDCPP a commencé à élaborer une recommandation du Conseil de l'Europe sur « l'internet des citoyens » en s'inspirant des conclusions de la plate-forme et en suivant la structure des priorités ci-dessus. Un avant-projet de texte a été examiné à l'automne 2014 avec les participants de la plate-forme ; il a été révisé et est maintenant disponible pour consultation par le Bureau du CDCPP (voir document CDCPP-Bu(2015)11).

b) Sur la base des conseils fournis par le CDCPP durant l'été 2014, le projet CIGD et les résultats des premiers essais ont été présentés pour examen à la réunion des auteurs du Compendium, les 4 et 5 décembre 2014 à Bruxelles. Les travaux ont été accueillis favorablement et les premières applications à titre d'essai (concernant l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne) ont suscité un vif intérêt auprès du groupe de 40 chercheurs en politiques culturelles, mais aussi auprès des responsables politiques. Les participants ont souhaité être étroitement associés à l'exercice ; un « espace d'échange » sera mis en place à cette fin dans le système du Compendium. Le groupe a également souligné l'importance des informations qualitatives pour la bonne interprétation des données et des indicateurs quantitatifs.

Une première analyse des données collectées, avec une couverture plus large que les cinq pays test, fait apparaître une étroite corrélation générale entre la culture et la démocratie (figure 1 : corrélation de 0,58). Dans cette analyse au niveau global, les points représentent les pays, la ligne continue est la droite de régression et les lignes en pointillés sont les intervalles de confiance.

Figure 1 : Corrélation entre culture (indice) et démocratie (indice) (= 0,58)

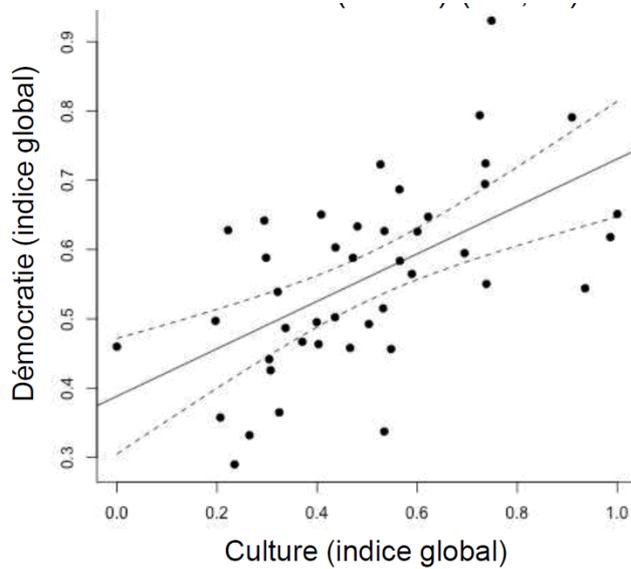
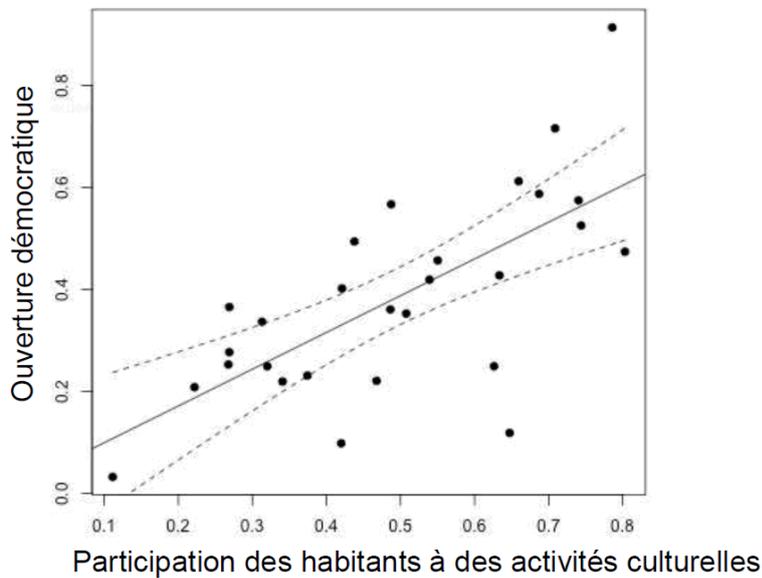


Figure 2 : Corrélation entre participation des habitants à des activités culturelles et ouverture démocratique (= 0,69)



La corrélation est encore plus étroite pour certains aspects précis. La figure 2 fait ainsi apparaître un lien étroit entre les indicateurs de la participation des habitants aux activités culturelles (« culture vécue ou sphère civique ») et ceux de l'« ouverture démocratique » (corrélation de 0,69).

## PROCHAINES ÉTAPES

- a) Le Bureau du CDCPP est invité à soumettre le projet de recommandation sur l'internet des citoyens au Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) et au Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) pour commentaires éventuels, en vue de son adoption à la session plénière du comité en juin 2015. Une deuxième réunion de la plate-forme sur l'incidence du numérique sur la culture pourrait avoir lieu en 2015 afin de présenter la recommandation à un public plus large et de poursuivre le travail dans ce domaine. Il faudrait pour cela obtenir le soutien d'un Etat membre souhaitant accueillir l'événement. La recommandation, qui met l'accent sur les citoyens et l'accessibilité pour les citoyens, pourrait également être une source d'inspiration pour la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'internet 2016-2020. L'Union européenne est au courant de cette activité innovante du Conseil de l'Europe ; il est prévu d'explorer les synergies avec la future initiative « Marché unique numérique ». Le projet de recommandation devrait être soumis au Comité des Ministres pour adoption fin 2015.
- b) Le programme de travail sur le CICD pour 2015 comprend les éléments suivants : affiner le cadre d'indicateurs, mettre à l'essai davantage d'hypothèses dans au moins 20 Etats membres en appliquant les méthodes statistiques les plus récentes, concevoir un logiciel pour les Etats membres, publier les travaux concernant les indicateurs dans le système du Compendium, et organiser une conférence de lancement du CICD à la fin 2015. Les réalisations de 2014 et le potentiel du projet en tant qu'outil de diagnostic, d'assistance et d'orientation ainsi que de suivi ont suscité l'intérêt de la Fondation européenne de la culture (FEC), de la Fondation ERSTE et de l'Union européenne. Il est prévu de conclure des accords de coopération avec chacune de ces organisations, sur la base de décisions du CDCPP, début 2015 (FEC, Fondation ERSTE) et début 2016 (UE). Des synergies seront explorées avec d'autres initiatives pertinentes telles que l'ESSNET d'Eurostat.

### 3. Révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres

## CONTEXTE

La première réunion du groupe de travail CPP-CINE, tenue en avril 2014 à Paris, avait pour but de procéder à la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique en tenant compte des besoins recensés par une évaluation indépendante (Olsberg SPI, novembre 2013), conformément aux décisions prises en 2013 et 2014 par le CDCPP et le GR-C. Les principaux aspects traités étaient la révision des taux de contribution, les droits des coproducteurs, les procédures de demande de soutien et le système de points.

## ETAT D'AVANCEMENT

La deuxième réunion du groupe de travail CPP-CINE s'est tenue les 29 et 30 septembre à Paris ; elle a réuni 12 experts nationaux et un observateur. Le groupe a discuté des aspects juridiques et des modalités de révision de la Convention, et a décidé de suggérer le format d'une *convention révisée*. Cela présente l'avantage d'une entrée en vigueur rapide, tandis que l'adoption d'un *protocole d'amendement* nécessiterait une ratification par l'ensemble des 43 Parties à la convention actuelle. Le CPP-CINE a passé en revue les propositions émises à sa première réunion (en avril) et a pris des décisions sur les questions en suspens, telles que les barèmes de points pour les films d'animation et les documentaires, la référence à la convention de 2005 de l'UNESCO, la mise à jour des annexes, et l'ouverture de la convention aux pays non européens. Etant donné que la majorité des experts présents étaient favorables à l'ouverture de la convention aux pays non européens, il a été décidé de soumettre cette proposition à la conférence des Parties.

## PROCHAINES ÉTAPES

La conférence des Parties à la Convention européenne sur la production cinématographique se tiendra les 30 et 31 mars à Strasbourg et devrait conclure le volet technique de la procédure de révision. La plénière du CDCPP, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 juin, examinera alors le nouveau texte et le transmettra au Comité des Ministres. Après approbation et ouverture à la signature du projet de convention révisée par le Comité des Ministres, le processus de ratification pourra commencer.